



ArcelorMittal

Communiqué de presse

ArcelorMittal annonce la tarification d'une émission obligataire de \$ 3 milliards

Luxembourg, 1^{er} mars, 2011 – Hier, ArcelorMittal (« ArcelorMittal » ou « l'Emetteur ») a achevé la tarification de trois séries de titres obligataires libellés en dollars US, comprenant un montant principal agrégé de \$ 500 000 000 d'obligations à 3,75 % à échéance 2016, un montant principal agrégé de \$ 1 500 000 000 d'obligations à 5,50 % à échéance 2021 et un montant principal agrégé de \$ 1 000 000 000 d'obligations à 6,75 % à échéance 2041.

Le produit (avant frais) pour ArcelorMittal de cette émission, soit environ \$ 3 milliards, sera utilisé pour le refinancement de l'endettement existant.

La clôture de l'offre est prévue le 7 mars, sous réserve de satisfaction aux exigences habituelles.

L'Emetteur a déposé un document d'enregistrement (contenant un prospectus) auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») relatif à l'offre décrite dans le présent communiqué. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus contenu dans ce document d'enregistrement et les autres documents déposés par l'Emetteur auprès de la SEC, qui vous fourniront des informations plus complètes sur l'Emetteur et sur cette offre. Vous pouvez obtenir gratuitement ces documents à la page IDEA du site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Des exemplaires peuvent également être obtenus auprès de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated, au numéro gratuit +1-800-294-1322 ; de Citigroup Global Markets Inc., au numéro gratuit +1-877-858-5407 et de J.P. Morgan Securities Inc., au numéro gratuit + 1-212-834-4533.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières, et aucune valeur mobilière ne sera vendue, dans un quelconque pays où une telle vente, offre ou sollicitation serait interdite avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois de ce pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des informations et déclarations prospectives au sujet d'ArcelorMittal et de ses filiales. Ces informations incluent des projections et des estimations financières ainsi que les hypothèses sous-jacentes à celles-ci, des déclarations relatives à des projets, des objectifs et des anticipations relatives à des opérations, des produits et des services futurs, et des déclarations relatives aux performances futures. Les informations prospectives peuvent être identifiées à travers l'emploi des termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « cibler » ou toute autre expression similaire. Le management d'ArcelorMittal considère que les anticipations reflétées par ces informations prospectives sont raisonnables ; toutefois, l'attention des investisseurs et des porteurs de titres émis par ArcelorMittal est attirée sur le fait que les

informations et les déclarations prospectives sont sujettes à plusieurs risques et incertitudes, qui sont eux-mêmes difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle d'ArcelorMittal et qui peuvent entraîner des différences importantes entre les résultats et les développements effectivement réalisés et les résultats et les développements mentionnés, suggérés ou anticipés dans ces déclarations et informations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux qui sont présentés et discutés dans les documents qui ont été ou seront déposés et enregistrés par ArcelorMittal auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis d'Amérique (la « SEC »), en ce compris notamment le Rapport Annuel inclus dans le Document 20-F d'ArcelorMittal relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 enregistré auprès de la SEC. ArcelorMittal n'est soumis à aucune obligation de publier des mises à jour de ces informations prospectives, que ce soit en raison d'informations nouvelles, d'événements récents ou pour toute autre raison.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des valeurs mobilières ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. L'émission ou la souscription des valeurs mobilières peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. ArcelorMittal n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation de ces restrictions par une quelconque personne.

Dans tout Etat membre de l'EEE ayant transposé la Directive 2003/71/EC (et pris dans ledit Etat Membre toute mesure de transposition prévue dans la « Directive Prospectus »), la présente communication n'est destinée et ne peut être faite dans ledit Etat membre qu'auprès d'investisseurs qualifiés, ainsi que ce terme est défini par la Directive Prospectus.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, la notion d'« offre au public » de valeurs mobilières dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus, et les termes « Directive Prospectus » signifient la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation et n'a pour objet d'inciter à se livrer à des activités d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (le « FSMA »). Dans la mesure où le présent communiqué constitue une incitation à se livrer à des activités d'investissement, le présent communiqué est adressé uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005 (tel que modifié) du Royaume-Uni (le « Financial Promotion Order ») ; (iii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, etc.) et à l'article 43(2) du Financial Promotion Order ; et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 21 du FSMA (les personnes visées ci-dessus étant ci-après définies comme les « Personnes Habilitées »), et toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il

contient. Toute invitation ou incitation à se livrer à des activités d'investissement contenues dans le présent communiqué n'est destinée qu'aux Personnes Habilitées et ne peut être effectuée que par des Personnes Habilitées.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec une présence dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés sidérurgiques mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. La Société est un acteur de premier plan dans les domaines de la R&D et de la technologie et elle dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel réparti dans plus de 20 pays sur quatre continents lui permet d'être présente sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le développement durable, la qualité et le leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles la Société opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement. ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur pour mettre au point des processus de production sidérurgique innovants et se consacre activement à la recherche et au développement de technologies et de solutions sidérurgiques qui contribuent à lutter contre le changement climatique.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2010 font ressortir un chiffre d'affaires de 78,0 milliards de dollars et une production de 90,6 millions de tonnes d'acier brut, soit environ 8 % de la production mondiale d'acier.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées sur les marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Bruxelles (MT), Luxembourg (MT) et sur les bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.arcelormittal.com.

ArcelorMittal – Relations Investisseurs Europe +352 4792 2484 Amériques +1 312 899 3569 Investisseurs individuels +44 203 214 2417 SRI +44 203 214 2854 Obligataires / Entités de crédit +33 171 92 10 26	
Contact information ArcelorMittal Corporate Communications E-mail: press@arcelormittal.com Téléphone : +352 4792 5000	
ArcelorMittal Corporate Communications Giles Read (Directeur des Relations Média) +44 20 3214 2845 Arne Langner +352 4792 3120 Lynn Robbroeckx +44 20 3214 2991 Royaume-Uni Maitland Consultancy: Rebecca Mitchell / Martin Leeburn +44 20 7379 5151 France Image 7 Sylvie Dumaine / Anne-Charlotte Creach +33 1 5370 7470	